

Chers parents,

À partir du 8 janvier 2024, les modalités de tarification du temps du midi, des accueils du matin et du soir dans les écoles publiques, ainsi que des mercredis et des vacances, vont évoluer.

Le Conseil Municipal vient en effet d'adopter la révision du système actuel, avec pour objectif de proposer à toutes les familles rennaises une tarification encore plus juste et encore plus solidaire.

Pour chaque activité, un tarif individualisé sera désormais appliqué, au plus proche de la situation économique de chaque foyer.

Le but de cette réforme n'est pas d'augmenter les sommes perçues par la Ville. Nous avons d'ailleurs choisi, en 2023, d'absorber la hausse des coûts liée à l'inflation, sans la répercuter sur les familles.

Au contraire, avec cette nouvelle tarification, une majorité de familles verront leur facture diminuer, et cette baisse sera encore plus marquée pour les foyers aux revenus les moins élevés.

EXEMPLE :



Un outil de simulation de votre nouvelle tarification est accessible via le lien suivant :

<https://www.espace-citoyens.net/rennes/espace-citoyens/SimulationTarifs>

Vous trouverez sur votre espace famille le détail des nouvelles modalités de tarification :

<https://www.espace-citoyens.net/rennes/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

Vos interlocuteurs habituels au sein des services de la Ville sont également à votre écoute.

Nous vous prions d'agréer, Chers parents, l'expression de nos sincères salutations.

Gaëlle ROUGIER, Adjointe déléguée à l'Éducation

Matthieu THEURIER, Conseiller Municipal délégué aux Finances et à l'Administration Générale